

## 2017\_CT2\_516

### **OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Automatisation du contrôle d'accès aux déchèteries - Proposition de plan de développement**

---

Le 29 novembre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 23 novembre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BALDO Edouard - BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre - BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DEVESA Brigitte - FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LEGIER Michel - LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMEN Mireille donne pouvoir à RAMOND Bernard - AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUDON Jacques – BONTHOUX Odile donne pouvoir à AUGÉY Dominique – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BUCCI Dominique – CORNO Jean-François donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DELAVET Christian donne pouvoir à FREGEAC Olivier – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à PELLENC Roger – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique - MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MERGER Reine donne pouvoir à DEVESA Brigitte – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à TAULAN Francis – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à SUSINI Jules

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : BACHI Abbassia - BORELLI Christian – BOYER Raoul – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – DI CARO Sylvaine – GALLESE Alexandre - GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc - PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie - ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – TERME Françoise - YDE Marcel

**Secrétaire de séance** : TRAINAR Nadia

**Monsieur Philippe de SAINTDO** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_516-DE Date de télétransmission : 08/12/2017 Date de réception préfecture :
---

## RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

### Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets Collecte et traitement des déchets

■ Séance du 29 novembre 2017

06\_3\_04

#### ■ Automatisation du contrôle d'accès aux déchèteries - Proposition de plan de développement

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Les déchèteries sont aujourd'hui des équipements de collecte de proximité des déchets encombrants, incontournables et reconnus. En effet, le nombre de visites et la quantité de déchets réceptionnés ne cessent d'augmenter. En 2016, environ 135.000 tonnes y ont été réceptionnées pour un taux de valorisation de 83 % et une fréquentation record de 800.000 visites sur l'ensemble des déchèteries.

Cependant, la fréquentation sans cesse croissante de ces installations s'accompagne des problématiques suivantes :

- Allongement des temps et des files d'attente avant vidage,
- Perturbation de la circulation sur site et du trafic routier sur les axes de desserte,
- Augmentation des coûts de gestion, etc,
- Difficultés d'identifier les apporteurs, particuliers, professionnels, résidents du Pays d'Aix ou hors Pays d'Aix...

Afin de moderniser l'accueil des usagers en déchèterie et d'améliorer la maîtrise des sites, il est proposé de mettre en place un dispositif de contrôle d'accès informatisé ayant pour objectif d'affiner la connaissance de la fréquentation des installations.

Cet outil garantira une politique efficace d'accueil des usagers de déchèteries dans un objectif d'amélioration du service et de maîtrise des coûts.

Le dispositif développé sur le territoire devra être évolutif et performant afin d'assurer :

1. Le contrôle des autorisations des apports et des apporteurs,

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20171129-  
2017\_CT2\_516-DE  
Date de télétransmission :  
08/12/2017  
Date de réception préfecture :

2. La clarification de la qualification et la quantification de l'activité,
3. L'analyse du respect du règlement intérieur,
4. L'analyse des statistiques de rentrées d'information sur les sites équipés.

Une expérimentation d'automatisation du contrôle d'accès par lecture des plaques d'immatriculation va être réalisée à la déchèterie de Pertuis une fois les travaux de requalification du site terminés début 2018.

Le système envisagé permettra :

- La saisie par les administrés d'informations personnelles afin d'accéder à la déchèterie,
- Le contrôle automatisé des entrées/sorties en fonction de différents profils d'utilisateur de la déchèterie,
- La remontée en temps réel de l'utilisation de la déchèterie (nombre de véhicules dans le parc, les pesées en cours, le niveau de remplissage des bennes),
- La fiabilisation des données d'exploitation quant à l'utilisation des sites (nombre de véhicules, type d'usagers, poids, volumes, horaires de fréquentation...),
- Et par extension sous réserve de la validation du principe, la facturation des usagers professionnels au passage (coût moyen à déterminer par le Territoire du Pays d'Aix ou au poids pour les professionnels).

À l'instar des dispositifs installés dans les parkings, le système de barrière associé à une caméra pour la lecture automatique des plaques d'immatriculation permettra de gérer les autorisations d'accès en fonction de critères prédéfinis.

La solution informatique permettra la saisie de manière sécurisée des données personnelles sur Internet par les usagers à partir d'écran web ou d'application sur tous types de supports numériques (PC, Tablette, Smartphone) afin de leur permettre un accès à la déchèterie. Les données saisies seront à minima le nom, prénom, adresse email, téléphone, adresse, immatriculation et type d'usager professionnel/particulier/collectivité...

Pour accéder à la déchèterie, tout usager devra préalablement ouvrir un compte auprès du Territoire du Pays d'Aix. Cette ouverture sera conditionnée à la présentation de justificatifs de domicile et d'immatriculation. Si plusieurs véhicules différents sont utilisés pour aller en déchèterie, un même foyer (usager particulier) pourra faire enregistrer plusieurs véhicules sur son compte.

Le nombre journalier, mensuel ou annuel d'entrées en déchèteries accordé à chaque foyer sera paramétrable de façon différentielle selon les catégories d'usagers définies.

En résumé, lorsque l'usager se présentera à l'entrée de la déchèterie, le système lira le numéro d'immatriculation et vérifiera son accréditation à entrer sur le site. Le système permettra de facturer les usagers en fonction de critères qui seront définis.

À partir des informations récoltées sur la déchèterie, des tableaux de bord pourront être réalisés en particulier des bilans de fréquentation :

- Par déchèterie,
- Par usager,
- Par type d'usager,
- Par créneau horaire,
- Par jour, semaine, mois...

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_516-DE Date de télétransmission : 08/12/2017 Date de réception préfecture :
---

Cette expérimentation, dont le montant est estimé à 40.000€, permettra d'affiner les besoins du dispositif et pourra être développée à l'ensemble des déchèteries du Pays d'Aix dès 2019.

Le montant de la mise en place de ce système sur l'ensemble des déchèteries (hors génie civil important éventuel) peut être estimé à 500.000€HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 ;
- La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement et Déchets du 14 novembre 2017.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Les faits exposés ci-dessus.

#### **Délibère**

##### **Article 1 :**

Le plan de développement du contrôle d'accès sur les déchèteries du Territoire du Pays d'Aix est approuvé pour un montant de 500.000€HT.

##### **Article 2 :**

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

##### **Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur la section d'investissement du budget annexe du SPED du Territoire du Pays d'Aix opération 7213.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_516-DE Date de télétransmission : 08/12/2017 Date de réception préfecture :
---

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Collecte et traitement des déchets - Automatisation du contrôle d'accès aux déchèteries - Proposition de plan de développement**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	72
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37
Pour	72
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

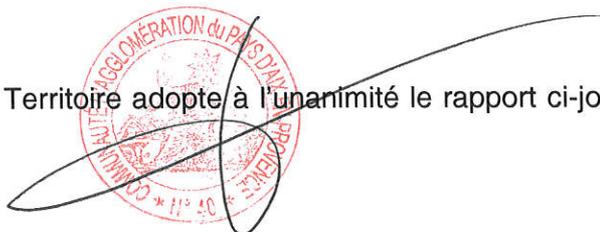
**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.



Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **04 DEC. 2017**

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20171129- 2017_CT2_516-DE Date de télétransmission : 08/12/2017 Date de réception préfecture :
---